



Cette charte définit les principes éthiques et les lignes directrices pour l'utilisation de notre application d'intelligence artificielle dédiée au bien-être et à la santé mentale des personnes. Elle vise à garantir une utilisation responsable et bénéfique de la technologie dans un contexte professionnel ou étudiant.

1. Respect de la vie privée et confidentialité

- **Respect de l'identité:** L'application protège l'identité des utilisateurs en ne demandant qu'une adresse mail, un mot de passe et un pseudo pour l'accès. Aucune autre donnée personnelle n'est requise lors de l'inscription sur WELLIA. Seules les informations que l'utilisateur choisit volontairement de partager dans ses échanges avec l'IA sont stockées, de façon sécurisée, pour une durée maximale de 12 moisⁱ, avec la possibilité pour l'utilisateur d'effacer à tout moment et définitivement l'intégralité de ses conversations.
- **Confidentialité vis-à-vis des tiers:** Les données sont traitées de manière strictement anonyme et agrégée, et aucune information individuelle n'est jamais transmise à l'organisation cliente, à la médecine du travail ou à tout autre service social. Les données agrégées ne pourront être communiquées à ces acteurs qu'à partir d'un seuil minimal de 30 utilisateurs, garantissant l'impossibilité d'identifier une personne ou un groupe particulier de personnes.

WELLIA garantit que l'organisation cliente ne peut en aucun cas interpréter l'absence d'utilisation de l'application, ni utiliser l'application pour évaluer la performance, l'engagement, la personnalité ou l'état mental des utilisateurs.

- **Transparence:** Les indicateurs agrégés transmis à l'organisation peuvent être consultés par les utilisateurs qui en font la demande, assurant une visibilité complète sur les données partagées.
- **Suivi sécurisé et amélioration continue de WELLIA:** Un stockage numérique des interactions avec l'IA est conservé de façon sécurisée afin de permettre les audits, de soutenir l'amélioration continue du service et de répondre rapidement à tout signalement¹ des utilisateurs et de leurs interactions avec l'application.

2. Autonomie et liberté de choix

- L'utilisation de l'application est toujours un acte volontaire des personnes.

¹ Un signalement est une notification faite par un utilisateur indiquant qu'un contenu dans l'application semble inapproprié, erroné, contraire à l'éthique.



- L'application indique clairement aux utilisateurs dans le menu latéral « A propos de WELLIA » qu'ils interagissent avec une IA et non avec un humain.
- Les recommandations de l'IA sont présentées comme des suggestions, jamais comme des obligations. Pour limiter tout risque d'influence excessive de l'IA, l'application est conçue pour éviter les formulations impératives, injonctives ou prescriptives, et encourage l'utilisateur à conserver son esprit critique.

3. Bien-être et santé mentale

- L'IA ne se substitue jamais à un professionnel de santé.
- Pour les problèmes de santé mentale considérés comme cliniques, l'IA recommande toujours de consulter un professionnel qualifié. D'ailleurs, elle propose 24/24h une mise en relation avec un thérapeute sans obligation pour l'utilisateur d'accepter cette réorientation.

4. Non-discrimination et équité

- L'IA ne fait aucune discrimination basée sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la religion, ou l'orientation sexuelle.
- Les algorithmes sont régulièrement audités pour détecter et corriger tout biais potentiel ou avéré.
- Les équipes travaillant sur l'IA reçoivent une formation régulière sur les biais algorithmiques, les enjeux éthiques, et les spécificités du bien-être et de la santé mentale au travail en milieu professionnel ou étudiant.

5. Transparence et explicabilité

- Les utilisateurs peuvent avoir accès au raisonnement de l'IA directement dans l'espace conversationnel en posant des questions du type « *Peux-tu m'expliquer comment tu as construit cette réponse ?* » « *Quels éléments as-tu utilisés pour élaborer ta réponse ?* »

6. Sécurité des données

Les normes de sécurité informatique appliquées pour protéger les données des utilisateurs sont de trois ordres :

- Un hébergement sur un serveur certifié Hébergeur de Données de Santé (HDS).ⁱⁱ
- Des sauvegardes régulières avec des tests de restauration périodiques.
- Des tests de pénétration par des experts en sécurité.



7. Responsabilité et recours

- Un processus existe pour que les utilisateurs puissent signaler tout problème éthique lié à l'utilisation de l'IA. Ce mécanisme est facilement accessible depuis l'application en cliquant sur les trois petits points (...) figurant en bas à droite de chaque réponse de l'IA.
- Chaque signalement fait l'objet d'un enregistrement et d'un traitement dans notre outil de gestion des incidents, jusqu'à sa résolution définitive. Le délai de prise en charge est de deux jours ouvrés.

8. Gouvernance

- Un comité d'éthique multi-parties-prenantes, réunissant notamment des enseignants, des chercheurs, et des professionnels de santé, supervise la mise en œuvre de cette charte. Il veille également à sa révision régulière afin d'intégrer les retours des utilisateurs, les évolutions technologiques et les mises à jour de la réglementation européenne.
- Ce comité garantit le bon fonctionnement du mécanisme de signalement mis à disposition de tout utilisateur souhaitant rapporter un problème éthique.
- Ce comité encourage une procédure d'évaluation continue des risques psychologiques d'usage (dépendance, surcharge cognitive, conseils inadaptés).
- Le design et les contenus de l'application sont élaborés conformément aux principes du design éthique, intégrant notamment l'accessibilité, la lisibilité, une tonalité bienveillante, l'absence de pratiques manipulatoires et une approche inclusive.

9. Engagement des fondateurs

- Cette Charte a été élaborée par les membres du comité éthique au cours du deuxième semestre 2025 et les associés fondateurs de WELLIA s'engagent à la respecter et à la faire évoluer afin de garantir que WELLIA demeure une application éthique, sécurisée, transparente et au service du bien-être des utilisateurs.

Signature des associés fondateurs de WELLIA

Signé par : <i>DENS LAMBERT</i> 832F476EBAB44EE...	Signé par : <i>Benjamin De la Ville</i> 942F83F7AA0644D...
---	---

ⁱ En cours de réalisation 3^{ème} trimestre 2026

ⁱⁱ En cours de réalisation fin 1^{er} trimestre 2026